

## REGLEMENT INTERIEUR

Le golf de Saint-Andréol est un golf ouvert aux green-fées. Le présent règlement a pour but de préserver la bonne marche du Club. Dans l'intérêt de tous, il doit être scrupuleusement respecté.

**TENUE** : Une tenue vestimentaire correcte est exigée dans le Domaine du golf de Saint-Andréol. Sont interdits : les survêtements, les tenues de bain, les maillots de corps, les jeans, les tee-shirts, etc. **LES CHAUSSURES À CLOUS METALLIQUES SONT STRICTEMENT INTERDITES**

**ANIMAUX DOMESTIQUES** : Les chiens sont interdits à l'intérieur du Domaine. Toutefois, s'ils sont tenus en laisse et n'occasionnent aucune dégradation, ils pourront être acceptés. Le propriétaire est tenu responsable de tous dégâts et souillures occasionnés. Il sera prié de quitter le parcours en cas de non-respect de cette règle.

### ACCES AU PARCOURS:

- 1) Présentation obligatoire de la licence FFG de l'année en cours.
- 2) Parcours accessible aux joueurs ayant un handicap inférieur ou égal à 36.
- 3) Les joueurs ayant un niveau plus élevé, devront se renseigner auprès de la réception du golf pour consulter les tranches horaires qui leur sont définies. Ces mêmes joueurs pourront être acceptés librement sur le parcours, accompagnés de personnes dont le niveau de jeu répond aux critères d'accès au parcours. Ces dernières engagent leur responsabilité quant au respect de l'étiquette et de la rapidité du jeu.
- 4) Les joueurs non classés doivent respecter les créneaux horaires qui leur sont réservés (cf. accueil du golf).
- 5) Tout joueur doit se présenter et être enregistré au secrétariat du golf avant d'accéder au parcours.
- 6) Les horaires de départ doivent être respectés.
- 7) Pour leur sécurité, les joueurs pédestres doivent emprunter les chemins de voiturettes. La SEGSE se dégage de toute responsabilité si les joueurs n'empruntent pas les chemins de voiturettes.

**ARRET EN COURS DE PARTIE** : Lors d'une partie de 18 trous, il est interdit de s'arrêter au N°9 pour déjeuner, sans accord préalable du secrétariat. Toute partie dérogeant à cette règle, n'aura aucune certitude de pouvoir repartir au N°10 en cas d'affluence.

**UTILISATION DES VOITURES DE GOLF** : Règle des 90° (en haute saison et uniquement sur les fairways). Il est strictement interdit de rouler sur les départs, greens, et alentour de greens. Le joueur ne respectant pas cette règle, sera prié de quitter le parcours. Une franchise de 250 € sera due en cas de dégâts matériels causés sur la voiturette.

**L'utilisation des voiturettes est interdite aux personnes de moins de 18 ans. Véhicule limité à 2 personnes.**

**CASIERS POUR SACS DE GOLF** : location journalière : 5 € - location à la semaine : 25 €

**ETIQUETTE** : Prière de respecter le parcours selon les règles générales de l'étiquette.

### JEU LENT:

1. Ne vous laissez pas distancer par la partie qui vous précède,
2. Quittez immédiatement le green quand vous avez fini de jouer le trou,
3. Soyez prêt à jouer quand arrive votre tour,
4. Evitez les multiples (et souvent inutiles) mouvements d'essai,
5. Et quand vous recherchez une balle qui semble difficile à situer, laissez immédiatement passer la partie qui vous suit.

### SOINS APPORTÉS AU TERRAIN:

1. **Sur le parcours** : replacez les divots,
2. **Sur les départs** : faites votre swing d'essai en dehors de l'aire de départ,
3. **Dans les bunkers** : Toujours niveler le sable en effaçant les traces de club et de pas,
4. **Sur les greens** : réparer, sans délai, le pitch (marque d'impact) de votre balle et faites comme les joueurs professionnels : réparez les pitches que quelques joueurs moins attentifs ou moins respectueux auront laissés...

**ASSURANCE** : L'établissement ne pourra être tenu responsable, ni des vols, ni des dégradations que peut subir le matériel entreposé dans l'enceinte du club. En aucun cas l'établissement ne pourra être tenu pour responsable de la disparition d'objets personnels.